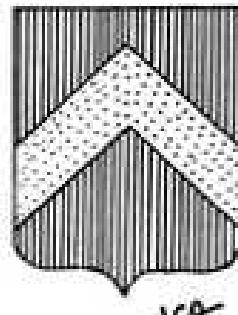


n° 12



Le mot du Maire



Voici donc le 12^e numéro de « Trait d'Union » : voilà bientôt 4 ans que nous pouvons vous adresser ce bulletin, grâce bien sûr au travail des membres de la Commission, de l'Information de votre conseil municipal, mais aussi grâce à la participation que nous apportent les annonceurs ; je les en remercie bien sincèrement.

Comment se présente 1987 pour St PIAT ? L'aménagement des rues du village se poursuit : cette année, la rue de la Libération se verra pourvue de caniveaux et surtout d'un collecteur central de récupération des eaux de pluie, nécessaire pour limiter les inondations rue de la République lors des fortes nuées d'orage. Il s'agit là de travaux dont le coût sera très élevé (de l'ordre de 400.000 F.).

De tels investissements deviennent de plus en plus difficiles à réaliser. En effet, si nos revenus communaux n'augmentent pas, nos

participations syndicales ou sociales ne cessent de s'accroître.

Le Conseil municipal a, sur ma proposition, étudié ce problème et conscient des nombreuses améliorations qui doivent être encore apportées dans notre commune, a opté pour une légère augmentation des impôts locaux.

Celle-ci sera seulement de 5 % sur les taux appliqués l'an dernier, ce qui donne donc un nouveau taux encore très inférieur aux moyennes départementales. (Voir page centrale du bulletin).

J'espère ne pas avoir gâché votre plaisir de voir les beaux jours arrivés : j'en profite pour vous rappeler qu'un village fleuri et propre est bien plus accueillant... et que chacun doit au moins nettoyer son trottoir. D'ailleurs, le Concours des maisons fleuries récompensera vos efforts.

B. VIET.



EDITORIAL « En Mai.... fais ce qu'il te plaît » enfin !!! pas tout à fait.

La nature est repartie pour rattraper le temps perdu par ce printemps tardif.

La campagne vous attend, sur les chemins restaurés... mais attention, ne la défigurons pas.

- Un problème important reste à résoudre : le ramassage des "encombrants" et pas toujours, des "monstres".

Nous nous employons à trouver une solution, financièrement acceptable, auprès du Syndicat de Collecte des ordures ménagères.

- alors, attention aux décharges sauvages !

L'amende, pour les infractions est lourde, de plus, celui qui est pris... risque fort de payer pour d'autres... et ce serait déjà le cas.

J. ALMERAS.



Chacun nourrit son rat...

3 milliards d'individus... autant que d'habitants de la planète et si nous n'y prenons garde, la prolifération est rapide.

Un couple de rats peut donner naissance à 300 individus par an.

La prévention et la destruction sont possibles avec les produits anti-coagulants, qui sont de plusieurs types.

Le plus connu est le « COUMAFENE » qui a fait ses preuves et dont on pense bien souvent, à tort, que les rats y sont devenus résistants. Ceci est peut être parfois vrai, mais c'est surtout dû à la trop faible quantité de produit utilisé.

Une nouvelle génération de produits tel le « BROMADIOLO-N-E » est beaucoup plus active... mais aussi plus dangereuse pour les animaux domestiques.

L'antidote est toujours la Vitamine K, mais il est surtout prudent, en cas d'accident de conduire rapidement l'animal chez son Vétérinaire.

(voir liste des vétérinaires)

Pour tout conseil en vue d'une lutte efficace, consultez : Monsieur Robert CHOTARD, 25 rue Au Chard, St Priest - Tél. 37.32.30.99 qui dispose de produits, et surtout pourra préparer un plan d'assainissement des lieux contaminés.

Tous ces produits, sont en vente libre, chez les grainetiers ou dans les magasins GAMM VERT.

RUCHOTARD - J. ALMERAS

Vétérinaires

Docteur Roger DESLANDES

2, rue du Pont-Collin 28320 GALLARDON - tél. 37.31.40.58

Docteur François GIRAUT

15, rue Abbaye COULOMBS 28210 NOGENT LE ROI
Tél. 37.51.41.65

Docteur Jean Marie LENOIR

34, rue de la Ferté - PIERRES - 28130 MAINTENON
Tél. 37.23.01.97 (face à la gendarmerie de MAINTENON)



Règlement du Syndicat Intercommunal de la Région de Maintenon pour la collecte des ordures ménagères.

Définition exacte des « OBJETS ENCOMBRANTS » incorporés à la collecte des ordures ménagères à compter du 5 janvier 1987.

Les objets encombrants devront être ramassés en même temps que la collecte normale des déchets « ménagers ». Il y a lieu de noter que sont considérés comme encombrants et compris dans cette dénomination les déchets des ménages ou ceux qui sont de par leur nature assimilables, et que leurs dimensions ou leur poids ne permettent pas de déposer dans les sacs ou poubelles réglementaires, à l'exclusion de tous les déchets facilement inflammables.

Exemple : ustensiles ou appareils ménagers, sommiers, cartonnages d'enlèvement facile (1m x 0,50m à 1,50 m), provenant des habitations.

Les encombrants indiqués, ci-dessous, doivent permettre leur manipulation sans difficulté et sans danger pour les ouvriers du service d'enlèvement.

Ces déchets sont tenus de faire enlever à leur frais les déchets suivants, qui ne sont pas assimilables à ce qui précède :

- terre, gravier, décombres, débris et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux publics ou privés.
- carcasses ou pièces détachées de véhicules.
- liquides.
- cendres chaudes, macheteurs, scories.
- matières fécales, déchets anatomiques et tous produits contaminés ou contagieux.
- matières ou objets explosifs ou présentant un risque d'explosion.
- produits pouvant présenter un caractère dangereux, soit lors du ramassage, soit en décharge.
- résidus ou déchets de toute nature, ne constituant pas des ordures ménagères et provenant de l'exécution de commerces, professions, industries quelconques.

ATTENTION La Gendarmerie Nationale vous informe :

SYMBOLS DE RECONNAISSANCE UTILISÉS PAR LES NOMADES ET LES CAMPAGNEURS

X	PROJET DE VOL OU AUTRE
O	MAISON INOCCUPÉE
III	MAISON DEJA VISITÉE
△	FEMME SEULE
O	INUTILE D'INSISTER
◎	NON D'INTERESSANT
○	MAISON CHARITABLE
++	TRES BONNE MAISON
⊕	BON ACCUEIL SI L'ON PARLE DE DIEU
----	CHIEN DANS LA COUR
--	ICI ON DONNE DU TRAVAIL (FOURCHE)
---	BONNE MAISON OU HABITENT DES FEMMES SENSIBLES
---	COMMUNE A ENTER (BARRIERE)
---	COMMUNE POURVUE DE GENDARMES ACTIFS
---	REPRÉSENTANT DE L'AUTORITE
---	DEMÈURE PERSONNE CRANITIVE

Ces signes sont utilisés ou placés au stylo ou au crayon sur le chambranle des portes-paillasses des appartements, à droite à hauteur d'homme). Les repères sont faits à hauteur des yeux. Ces signes sont disposés à l'intention d'individus qui passent pour cambrioler lorsque les occupants sont absents.

MAY SA

NOGENT - LE - PHAYE
BP 237 - 28004 CHARTRES
TÉLEX OCI EL 760830 CODE DR
TEL. 37.31.61.60 LG

TRAVAUX PUBLICS

ROUTES CANALISATIONS CARRIERES
VILLE ET COMMUNES
IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES
LOTISSEMENT - CONCEPTION ET RÉALISATION
TRAVAUX PARTICULIERS - TENNIS

Environnement

Concours de maisons fleuries

Un soleil encore bien pâle et déjà nous pensons à fleurir nos bacs et nos jardins. Partout l'œil admire et apprécie l'harmonie des couleurs, taches vives des crocus et premières jonquilles sur la pelouse.

Un village propre, fleuri ou chacun contemplera le jardin de son voisin.

Un concours communal de maisons fleuries récompensera celles et ceux qui auront réussi une décoration florale.

Deux passages du jury, l'un à la fin du printemps, l'autre à l'automne pour apprécier vos talents de jardinier.

M. LEGEARDI, l'épicier du village, paysagiste de son métier, pourra vous conseiller et vous procurer vos plants et vos semences.

A vos plantations et binettes... bon courage et bonne chance.

J. CHARTIER

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La Mairie de votre domicile peut vous procurer la plupart des documents administratifs :

Nature de la pièce demandée	Coût	Prix de la copie	Coût	Délai
Fiche d'état civil	gratuit		gratuit	immédiat
Fiche d'état civil livret de certificat de nationalité	gratuit		gratuit	immédiat
Carte d'identité valable 10 ans	gratuit		timbre à 115 F	immédiat
Passeport valable 5 ans	gratuit		timbre à 210 F	15 J.
Authorisation de sortie du territoire pour les mineurs moins de 16 ans	gratuit		gratuit	15 J.
Copie conforme	gratuit		gratuit	15 J.
Legalisation de signature	gratuit		gratuit	15 J.
Certificat de vie commune	gratuit		gratuit	15 J.
Carte grise	gratuit		85 F/voi 100 F/voi 110 F/voi	15 J.
Duplicata pour - acte de naissance - titre d'état, immo- mobilier	gratuit		gratuit	15 J.

Note - ETAT CIVIL : - tous les EXTRAITS D'ACTES doivent être demandés à la Mairie où l'acte a été dressé (jouer une enveloppe timbrée) - GRATUIT.
Les délais sont donnés à titre indicatif.

Planchistes préparez votre « MATOS » !



Gérald, Denis, Jean Claude et Noël donnent rendez-vous à tous les adolescents âgés de 12 à 18 ans désirant faire de la planche à voile au centre aéré de Changé le dimanche 10 mai 1987 à 8 h.30 pour la reprise d'une nouvelle saison Fun, Fun, Fun !

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser auprès de Madame Chantal LEBERRE - 13 rue de la République - 28130 CHARTAINVILLIERS - TEL. 37.32.34.54.

TAXI GENEVIÈVE TEL. 37.32.36.31

TOUS LES JOURS A TOUTE HEURE

HÔPITAUX - TOUTES DISTANCES - AÉROPORTS

46, rue de la République. 28130 SAINT-PIAT



Les sapeurs pompiers remercient toute la population pour ses dons et son amabilité lors du passage des calendriers.

Ces dons ont permis l'achat d'un camion 9 tonnes Mercedes qui sera équipé en camion citerne par leurs soins.

Entrée à la compagnie de Monsieur Eric AUBERT à compter du mois d'octobre 1986.

Chef de corps par intérim sapeur Jacques DEBROCK.



LA SAISON DE FOOTBALL S'ACHEVE...

Encore quelques matchs, et le championnat 1986-1987 sera terminé. On ne peut encore parler de classement définitif, mais on constate que l'A.S. SAINT-PIAT, à quelque niveau que ce soit, est un club en pleine évolution.

Les poussins, et les minimes disputent la première place de leur poule respective, et les aînés le haut du tableau, ce qui est un excellent résultat pour une première équipe en catégorie supérieure !

La saison s'achève et, il faut déjà penser aux tournois de fin de saison :

- le dimanche 24 mai 1987 - Kermesse de l'Amicale
- le samedi 8 juin 1987 - Tournoi DÉBUTANTS-POUSSINS-MINIMES sur le stade de St Piat.
- le dimanche 7 juillet 1987 - Tournoi SENIORS avec COLTANNVILLE-PARIS-SE-CHARLES - HANCHES - SAINT-PIAT

AMIS SUPPORTERS VENEZ NOMBREUX COMME VOUS L'AVEZ FAIT TOUT AU LONG DE LA SAISON.

(fréquentation du stade plus de 50 personnes chaque dimanche, avec des matchs clés où une centaine de spectateurs viennent nous encourager...)

Le football sera plus encore à l'affiche le week-end de l'Ascension, les 26, 29, 30 et 31 mai 1987 à l'occasion du jumelage de l'A.S. SAINT-PIAT et d'ILLSCWANG Ville de Bavière en R.F.A.

Cet échange sportif et culturel est appuyé par la Municipalité.

RENDEZ-VOUS DONT SUR LE STADE DE ST PIAT LE SAMEDI 30 MAI 1987.

PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS POUR LA SAISON PROCHIÈNE AU-PRÈS DES :

- ENTRAÎNEURS LE MERCREDI APRÈS-MIDI
- M. SIMONNET PHILIPPE 37.32.44.26.

Président SECTION FOOTBALL

calendrier 1987

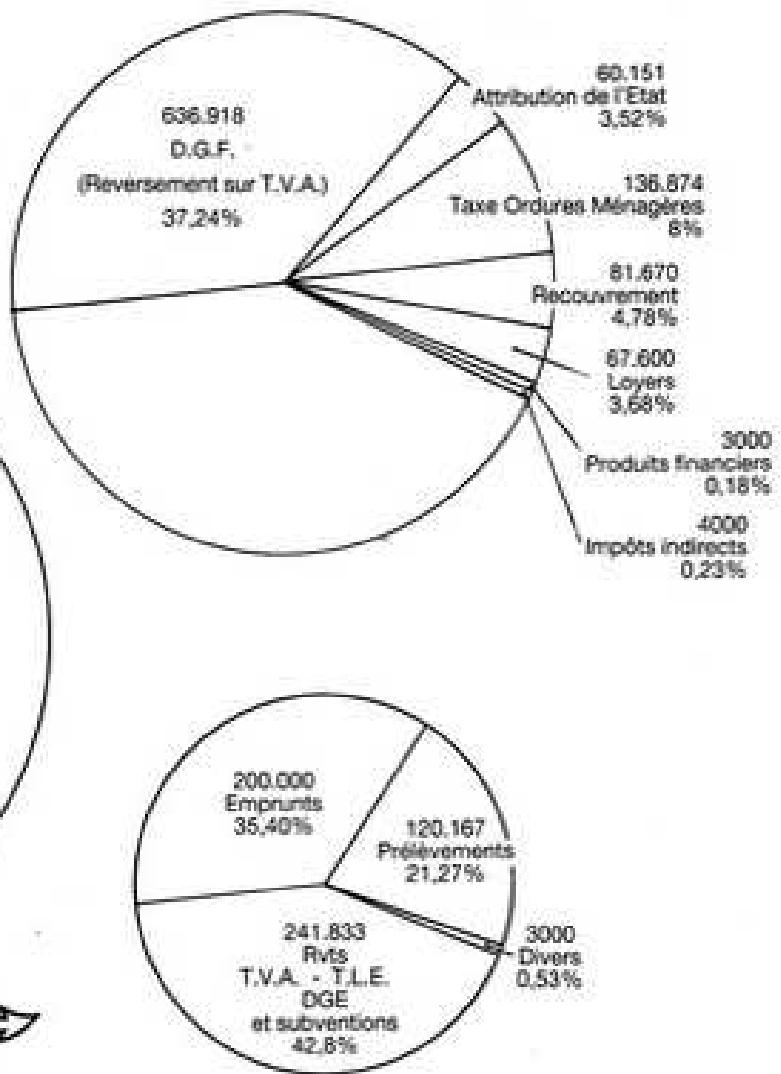
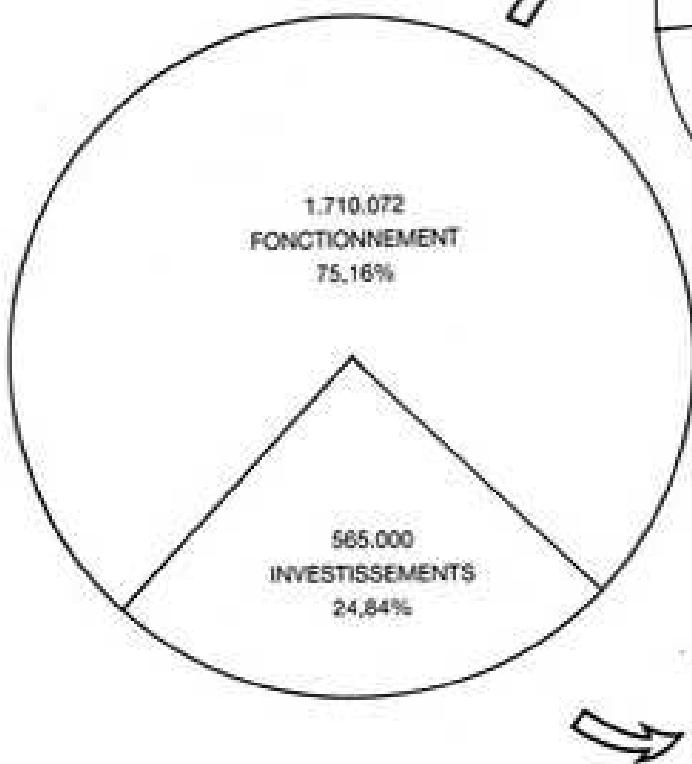
- 09-05-87 - Course de tandem
- 13-05-87 - Banquet des Anciens
- 24-05-87 - Kermesse
- 07-06-87 - Tournoi de foot-ball
- 14-06-87 - Rallye du Comité des Fêtes
- 20-06-87 - Gala danses folkloriques
- 27-06-87 - Feu de St Jean - Fête de l'Ecole
- 06-09-87 - Méchoui du Comité des Fêtes
- 10-10-87 - Bal de rentrée du Comité des Fêtes
- 25-10-87 - Randonnée Pédestre
- 22-11-87 - Expo-Vente Club de la Vallée 3e Age
- 28-11-87 - Bal du Foot-Ball.



BUDGET CO

1 - RECETTES

BUDGET PRIMITIF 1987 : 2.275.072 F.



Impôts locaux.

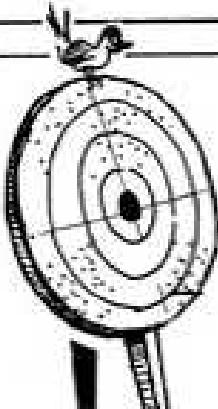
Pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal vote le montant des Impôts locaux qui produiront 719.859 F. en 1987.

Cet impôt est réparti entre les quatre taxes payées par les habitants : Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, Taxe Professionnelle.

Il se calcule en multipliant les VALEURS LOCATIVES figurant au cadastre par un TAUX que le Conseil Municipal fixe chaque année (depuis l'entrée en application de la loi du 10/01/80).

A noter que chaque année également, la loi de finance revalorisera les VALEURS LOCATIVES afin qu'elles soient réactualisées en fonction de l'augmentation de la valeur des patrimoines.

TAXES	Bases communales	TAUX Votés par le Conseil	
		86	87
Taxe d'Habitation	3.903.060	3,95%	4,15%
Foncier Bâti	2.567.240	7,89%	8,28%
Foncier non Bâti	503.670	17,06%	17,40%
Taxe Professionnelle	6.481.400	3,75%	3,94%



SAINT-PIAT

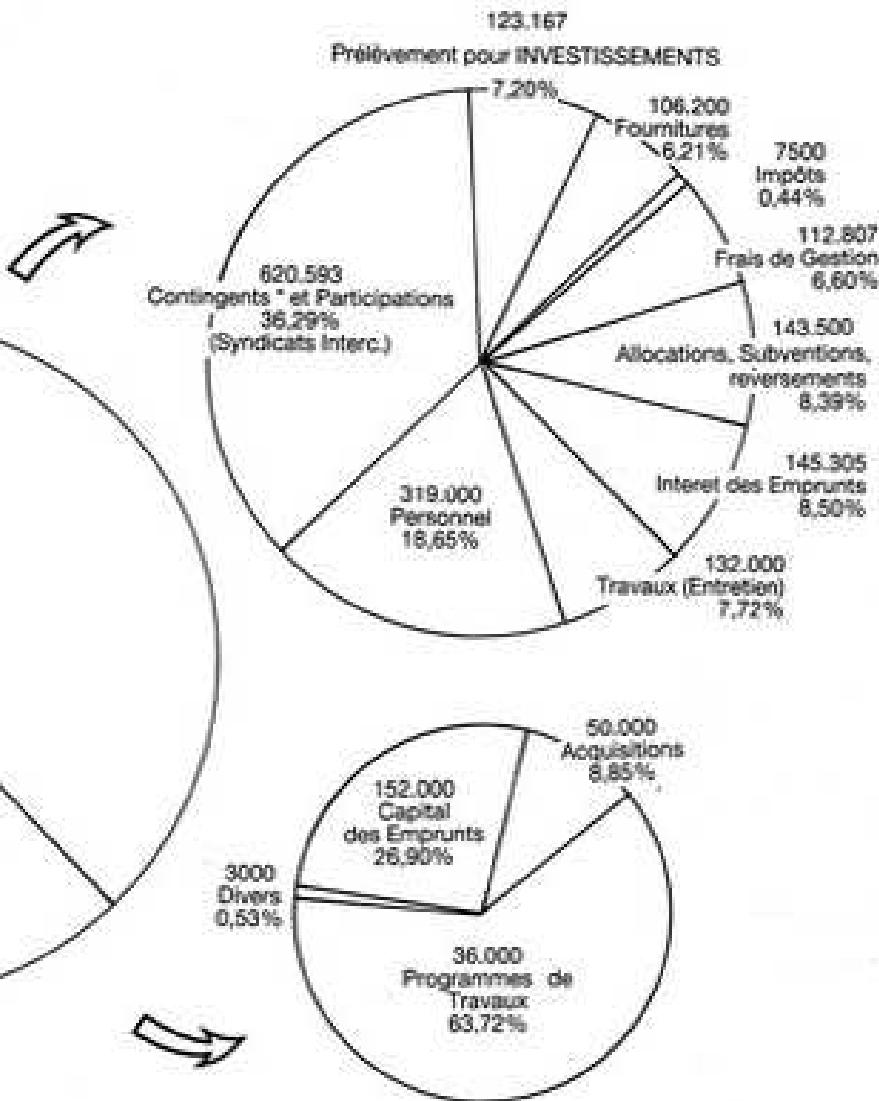
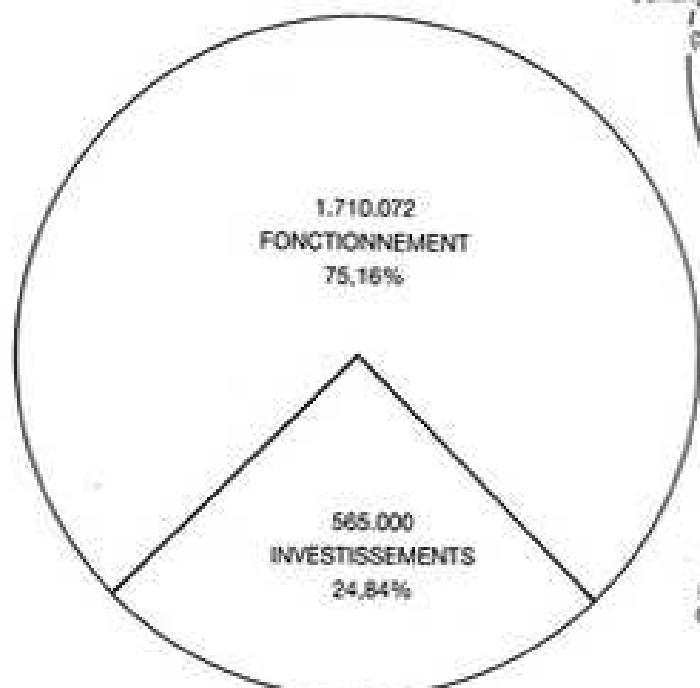
STAND DE TIR - Ouvert tous les dimanches matin
de 9h.30 à 12h.30

EN BORDURE DE RIVIERE

J. POITRIMOLT

COMMUNAL 87

2 - DEPENSES



% d'augmentation voté	TAUX MOYEN	
	Départementaux	Nationaux
5,06	10,92%	11,61%
4,94	19,46%	13,96%
4,98	24,20%	37,17%
5,07	-	12,91%

* Evolution du détail des participations et contingents	1984	1985	1986	1987
Dépenses de fonctionnement:	1,454,860	1,596,311	1,657,288	1,710,072
Aide sociale	90,000	95,000	105,000	140,000
Service Incendie Départemental	18,000	27,170	31,350	32,000
Syndicat scolaire	165,400	183,000	207,148	220,520
Syndicat des Ordures Ménagères	129,530	146,000	152,112	136,874
Syndicat du Collège	45,600	64,160	58,500	66,444
Syndicat de Changé	4,180	4,180	5,016	5,016
Divers	13,093	16,155	16,850	18,167
	465,803 31,91%	535,665 33,58%	575,976 34,73%	619,021 35,20%

WOLF CA VA LOIN.

Robotique, performance, innovation, intégration, assistance technique, tout ce que vous recherchez dans un outil de jardinage, vous le trouverez chez WOLF. Vous n'aurez d'autre compétence facile que WOLF à propos de tout pour votre jardinage au jardin.

Outils WOLF

Service après vente assuré

TEL. 37.23.00.34

28130 MAINTENON

S.A TOUTIN

Garage I.CAEL

mécanique-tolierie-peinture

28130 Chartainvilliers

(37)32.34.12

Chez Monique et Patrick
Bar - Restaurant
40, rue de la République
28130 Saint-Piat
37.32.46.03

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Radio - Télé - Ménager
A. FICHET
28 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.18.
R. M. 2882 64.28

CHAUFFAGE -PLOMBERIE
RÉMY HACHE
7, place de Vauvilliers
28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.32.

TABAC ARTICLES DE PÊCHE COUPE MEDAILLES TROPHEES

bar des sports
maison Daniel
50, rue de la République 28130 SAINT-PIAT Tél. 37.32.30.94

Denis LEVEILLARD
Maréchal Ferrant
CHANGÉ
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.33.58.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE
VOLAILLES
Michel FOUCault
50, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.14. — R.C. 75-A-12

Boulangerie - Patisserie
Michel PROVENDIER
11, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
R.C. CHARTRES 75 A 10
Tél. 37.32.30.42.

Joël WILL
ANTIQUITE-BROCANTE, 28, rue de la Corrolierie, Chartres, achète
SUCCESSIONS, MEUBLES ANCIENS, TOUS OBJETS ET LINGES ANCIENS, Outils, etc... Débarquement complet maison. Déplacement toutes distances.
Tél. 37.34.97.36. - 37.32.43.73.

S.A.R.L. LAILLET
Maçonnerie - Couverture
5, rue Verte Saint-Piat
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.09.
R.C.S. Chartres B 126 344 454

MENUISERIE - CHARPENTE
ESCALIERS - AGENCEMENT
B. VIET
44, rue du Marais à Saint Piat
28130 MAINTENON - R.M. 175.66.28

Maçonnerie - Carrelage - Faïence
Restauration
HUBERT ALAIN
24, rue de la République
28130 ST-PIAT - Tél. 37.32.44.54.
R. M. 28 011 002 679.



MINOTERIE GOUBET ET CIE
MOULIN DE L'HORME-HALE
28130 SAINT-PIAT
S.A. au capital de 600 000 F
R.C. Chartres 80 B 19
Tél. 37.32.30.03.
SIRET 805 020 194 00015

UNICO
Un libre - service dans votre village
Mr et Mme LEGEARD Place Vauvilliers
Saint-Piat - 37.32.37.38

S.A. GARAGE DU CHATEAU
P. BELŒIL
Concessionnaire Renault
MAINTENON
Tél. 37.23.00.67.

Monteur en chauffage central
Plomberie - Couverture
TEILLARD Raymond
Artisan
54, rue des Martels
SAINT-PIAT
Tél. 37.32.35.15.

Ets ROY S.A.
au capital de 650 000 F
Chemin N° 15 à CHANGÉ
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
SIRET 775729981 00024 - APE 2111
Tél. 37.23.02.74. et 37.23.03.83.

LES QUATRE VENTS
1, place Vauvillier 28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.32.53.
Spécialités Dîners d'affaires
Crustacés Noces
Fondues Banquets
Ouverture à 11 heures
Fermeture lundi soir Mardi et Mercredi Journaux
R.C. 80 B 45 318021 300

VACANCES LOCATIONS

quelques règles à respecter



Une résidence a retenu toute votre attention. Avant de vous engager, demandez par écrit un état descriptif du logement et les conditions de location.

Cet état devra indiquer :

- le nom et l'adresse du loueur ou Agence.
- les différents éléments ménagers
- le confort existant
- la situation de l'immeuble dans la localité
- le prix à la journée, à la semaine, à la quinzaine ou au mois, charges comprises ou non (commission agence incluse).

Le contrat comportera le descriptif ci-dessus et précisera la durée de la location et les conditions de paiement. Les arrhes ou acomptes pourront être demandés à la réservation.

Si vous versez des « arrhes », en cas d'annulation de votre part le loueur garde la somme versée ; en cas d'annulation de la part du loueur, celui-ci doit vous reverser le double de la somme.

Si vous versez un « acompte », en cas d'annulation de votre part le loueur garde la somme versée et peut exiger la totalité du prix de la location ; si le loueur annule, il doit rembourser l'acompte et vous pouvez demander une indemnité.

Si une caution vous est demandée à la réservation, sa restitution dépendra de l'état des lieux.

Faites établir ce dernier par écrit. Au moment du départ, un nouvel état des lieux doit être établi en votre présence. Si, à l'issue de ce constat, vous ne devez rien au loueur, demandez un « solde de tout compte » ainsi que la restitution immédiate de la caution.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au Centre Technique régional de la consommation - BP 5000 - 28000 CHARTRES.

Sur ces quelques conseils, bonnes vacances...

J. CHARTIER

Si vous préférez la descente du Nil aux promenades sur les rives de l'Eure ou si vous souhaitez faire de la planche à voile aux Seychelles plutôt que sur l'étang de Changé ; vous trouvez-rezci-contre certains renseignements nécessaires avant votre départ.

Payez ne nécessitant pas de vaccination obligatoire

ANTILLES - Guadeloupe - Martinique - carte d'identité ou passeport.
USA et CANADA - passeport - visa de tourisme à entrées multiples.
ILE DE LA REUNION - carte d'identité.
ILES MAURICE et SEYCHELLES - passeport.
CHINE - passeport et visa - prévention du paludisme.
CUBA - passeport et visa.
SAOUL - carte d'identité ou passeport.
BALEARES - carte d'identité ou passeport.
ANDALOUSIE - carte d'identité ou passeport.
CANARIES - carte d'identité ou passeport.
MOROC - carte d'identité ou passeport.
TUNISIE - carte d'identité ou passeport.



GREECE - carte d'identité ou passeport
TOURQUIE - carte d'identité ou passeport

URSS - passeport avec visa

TURQUIE - carte d'identité ou passeport - prévention du paludisme

ISRAËL - passeport

EGYPTE - passeport et visa - prévention du paludisme

Paix nécessitant des vaccinations obligatoires

SENEGAL - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport - visa obligatoire pour la Gambie

THAILANDE - vaccination obligatoire - prévention du paludisme - passeport - visa

obligatoire pour un séjour de plus de 15 jours

PEROU - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport

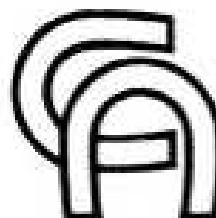
BOLIVIE - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport et visa

KENYA - vaccination contre la fièvre jaune et anticholérique - passeport et visa

LE VIADON CONTRE LA FIEVRE JAUNE n'étant pas disponible en pharmacie en raison d'un délai de conservation très court, cette vaccination ne peut être effectuée qu'au CENTRE DE VACCINATION D'AIR FRANCE, 1 square Max Hymans - 75013 PARIS - Tél. 16.14.43.20 (13.50 réponse) et 16.14.43.23.84.64 ou par Minitel 3614 code AF.

Docteur GALLIOT

Crédit Agricole



Le bon sens près de chez vous
Agence de MAINTENON
4, place Aristide Briand

Permanence St-Piat, tous les vendredis
de 15 h 30 à 16 h 30

Club de la Vallée

(Saint-Piat - Soulaires)

Mévoisins - Charnainvilliers)



Vente annuelle des travaux exécutés par les membres du Club au 23 novembre 1986.

C'est sous un beau soleil que notre vente se déroulait comme chaque année à la salle des fêtes de Saint-Piat, aussi dès 14 heures les acheteurs se pressaient nombreux devant les comptoirs joliment échelancés et où attendaient avec le sourire les vendeuses.

Tricots, broderies, travaux de crochet, jouets de peluche, de tricot, de bois, etc., etc.. Tous confectionnés au cours de l'année par les adhérents du club, étaient appréciés et vite achetés par les visiteurs.

Avec plaisir, nous avons constaté que nombreuses personnalités des communes faisant partie du club nous honoraient de leur présence, toujours pour n'oublier personne, nous ne les nommerons pas, mais nous tenons à leur affirmer que leur présence est toujours un encouragement.

Avec satisfaction aussi, nous avons remarqué que de nombreux membres des clubs des alentours, ainsi que leurs présidents avaient tenu à nous témoigner leur sympathie.

A tous nous disons un grand merci.

Comme toujours, nos pochettes - surprises - toutes gagnantes furent vendues en un temps record.

Beaucoup de visiteurs étaient heureux de retrouver des amis et de s'attabler, grâce à notre petite buvette, pour déguster une consommation et une friandise. Nous sommes très contents des résultats de notre vente et disons à tous à l'année prochaine.

G. ANDRE



NOTICES HISTORIQUES

Saint-Piat...1834.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France.
1834 tome 2

Notice sur une découverte de Monnaies romaines, faite en novembre 1834, sur la commune de Saint-Piat, canton de Maintenon, département d'Eure et Loir.

Il n'était déjà plus doutous depuis long-temps que le pays Chartreux, jadis couvert de fiefs séculaires consacrés au culte druidique, et aujourd'hui livré à la plus riche culture, n'eût été le théâtre d'une occupation permanente, pendant la période qui comprend depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'à la fin de la domination romaine sur cette partie de notre France. Une découverte récente vient encore de jeter un nouveau jour sur cette époque obscure de nos antiquités nationales, et peut devenir un indice sur la direction à donner aux recherches de ce genre, vers lesquelles, dans chaque localité, se portent spontanément tous les hommes studieux, avec une ardeur qui n'aurait honte, nous l'espérons, d'une extrême à l'autre de la France.

Le 17 novembre 1834, des ouvriers occupés à arracher des peupliers sur le bord de la rivière d'Eure, auprès du hameau de Grogneuil, commune de Saint-Piat, ont trouvé dans les racines de l'un de ces arbres, un vase renfermant cinq cent quatre-vingt-dix médailles romaines en argent, parfaitement conservées et appartenant aux IIIe et IIIe siècles de notre ère.

Par un hasard singulier, lors de la plantation de cet arbre, qui peut remonter à environ soixante ans, un plançon était tombé précisément dans l'ouverture du vase qui les contenait, et c'est à cette circonstance formée qu'on peut attribuer la découverte. On doit registered que ce vase, qui, d'après la description qu'en ont fait les ouvriers qui l'ont rencontré, était rempli de malice et retourné vers le col, d'une terre grise et sans dessins ni reliefs, n'a pas été conservé par eux : mais ayant été endommagé dans l'extinction, et ne leur paraissant propre à aucun usage, il fut aussitôt brisé, et ses débris furent jetés dans la rivière.

Quant aux médailles qu'il renfermait, elles ont été partagées par tiers entre les deux ouvriers qui les avaient trouvées et le propriétaire du terrain, chez lequel on a pu en examiner encore deux cent cinquante environ, huit jours après leur découverte. Les autres ont été distribués dans le pays ou vendus fort au-dessous de leur valeur réelle à quelques curieux, qui pour la plupart s'y attachent sans idée d'étude historique.

Les médailles que nous avons eues sous les yeux comprennent une période d'environ cinquante-un ans, s'étendant depuis Septime-Sévère (l'an 193 de l'ère chrétienne) jusqu'à Gordien III, inclusivement (238-244). Les Septime-Sévère, Julia Domna, Caracalla, Elagabal, Alexandre-Sévère et Maximien sont nombreux et offrent une grande variété de revers plus ou moins rares et curieux. Parmi celles restées entre les mains du propriétaire du terrain, nous avons remarqué quelques Geta, quelques Plautile, un seul Macrin, deux Julia-Maria, deux d'Elagabal, une Barba-Arbana, femme d'Alexandre-Sévère, quelques Julia Mamaea, mère du même empereur, un Sabin et un petit nombre seulement de Gordien Pie ; la dispersion des autres médailles provenant de la même source, doit faire craindre qu'il ne se soit trouvé parmi elles quelques types moins courus ou appartenant à une autre époque.

Cette découverte est peu importante sans doute pour la science numismatique ; mais elle offre un caractère intrinsèque pour la localité où elle a été faite : à peu de distance du hameau de Grogneuil, sont les restes d'un ancien camp romain, auxquels la tradition a conservé dans le pays le nom de camp de César : placé sur une hauteur qui domine la vallée de l'Eure, il est entièrement livré aujourd'hui à la culture de la vigne, et l'on y rencontre encore de temps à autre, des ferrures de lance, des fragments d'épée, des boucliers de soldats militaires, que rejettent avec dédain par l'ignorance des vignerons, soit le plus souvent brûlés ou égarés de nouveau. Un propriétaire voisin de ce lieu possède un assez grand nombre de médailles de Néron, Domitien, Antonin, Marc-Aurèle, Lucius Véru, et Auctilius, qui y ont été trouvées à diverses époques, et proviennent incontestablement que cette courtois a été continuellement occupée militairement par les légions romaines depuis le premier siècle de l'ère vulgaire. Il serait à désirer que des fouilles habilement dirigées fassent entreprendre vers la direction évidente de quelques archéologues, par l'influence de l'administration départementale ; ce qui rejette en quelque sorte de lui-même les débris qu'il renferme, offrant sans doute un ample dédommagement des travaux qu'occasionneront ces recherches.

En rappelant la découverte des médailles de Saint-Piat, de celle, bien autrement pittoresque, faite à Ambérieu peu de mois auparavant, et analysée dans le premier volume du Bulletin de la Société, ne serions-nous pas porté à croire que les bords de l'Eure ont du former, pendant la période impériale, la ligne d'opérations des diverses armées romaines, pour contenir les populations gauloises voisines de ce foyer de la religion des druides. Cette conjecture, conforme aux principes de la tactique romaine, et aux données de l'histoire, ne fait paroxysme pas indigne d'examen, et nous nous estimons heureux d'ajouter aux antiquités des départements qui traverse cette rivière, une dernière nouvelle d'explorations et d'études.

Du reste, les traces du séjour des Romains sur les limites actuelles des départements d'Eure et Loir et de Seine et Oise, ne sont pas les seuls monuments qu'offre la commune de Saint-Piat. A cinq cents pas environ de Grogneuil, et sur le chemin qui conduit à Maintenon, est le hameau de Champ, remarquable par ses pierres druidiques, les plus belles et les mieux conservées de ces environs, où l'on rencontre assez fréquemment encore des restes de ces monumens siiformes de culte barbare de nos ancêtres.

LAMF FLEURY,
membre de la Société de l'Histoire de France, à Rambouillet.

La plupart des renseignements topographiques contenus dans cette notice sont dus à l'obligeance de M. Auguste Monod, de Rambouillet, jeune archéologue qui se livre, avec un zèle infatigable et digne d'éloges, à tous les travaux, quelques-uns peut-être, qui nécessitent un gout de recherche.